

Département de la **Manche**

Arrondissement de **CHERBOURG**

- VILLE de VALOGNES -

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 13 mai 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le TREIZE du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN**, Maire,
M. Jacky MOUCHEL, **Mmes Anne-Marie GOLSE**, **Odile SANSON**, **MM. Sylvain CAILLOT**, **Hubert VARIN**, Adjoints au Maire,
MM. Gérard BRÉBANT, **Jean-Marie LOSIO**, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Paul LEDU, **Lucien LECERF**, **Mmes Ghislaine DENNEBOUY**, **Maryline MEYNE**, **Elisabeth LEBRENE**, **Patricia BELLOT**, **MM. Édouard ROULLAND**, **Fabrice RODRIGUEZ**, **Mme Sylvie HERVIEU**, **M. Didier GOUJON**, **Mme Ingrid DESRUES**, **M. Clovis LE MAGUET**, **Mme Pierrette LEGOUPIL**, **M. François LENGRONNE**, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Claudine COQUELIN**, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Patricia BELLOT), **M. Jean-Louis VALENTIN**, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), **Mme Joséphine TOSTAIN**, Conseillère Municipale, **M. Robert RETOUT**, Conseiller Municipal.

Absentes : **Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE**, Conseillère Municipale, **Mme Sabrina SPASSEVITCH**, Conseillère Municipale.

M. Jean-Marie LOSIO a été désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/05/2019

Date d'affichage du compte rendu : 16/05/2019

Nbre de Conseillers en exercice : 28

Nbre de Conseillers présents : 22

Nbre de Conseillers votants : 24

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 MAI 2019 À 18 h 00

- ✓ *Communications et informations diverses.*
- ✓ *Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

1. Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche 2019-2025 – Réalisation d'une aire de grands passages – Avis du Conseil Municipal.
2. Signature d'une convention entre le Collège Félix Buhot et la Ville de Valognes pour l'achat de ressources numériques à l'École du Quesnay.
3. Restauration d'œuvres d'art – demandes de subventions.
4. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'aide.
5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
6. Allocation de subventions municipales au titre de l'exercice 2019.

- ✓ *Questions posées au Maire.*

COMMUNICATIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à l'appel nominal par Monsieur Jean-Marie LOSIO.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire, Monsieur Jean-Marie LOSIO est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur COQUELIN, au nom du Conseil Municipal, adresse ses CONDOLÉANCES à :

✚ **Madame Christine GENTELET**, ancienne Conseillère municipale, pour le décès de sa mère survenu le 1^{er} mai.

Monsieur COQUELIN rappelle que Madame Hélène BESNARD, que tout le monde appelait « Mignon » était présente dans de nombreuses associations, notamment les comités de jumelage. « *Cela fait un grand vide car c'était une personne très attachante et d'un dynamisme à toute épreuve. On pense à sa famille* ».

✚ **Monsieur Alain LEFILLIATRE**, agent communal au service Cadre de vie - environnement, **et Madame**, pour le décès de sa mère survenu le 23 avril.

Puis il rend hommage aux deux soldats – commandos de marine Cédric de Pierrepont (33 ans) et Alain Bertoncello (28 ans) tués au cours de la libération au Sahel des deux otages Patrick Pique (51 ans) et Laurent Lassimouillas (46 ans)

« Sans faire de polémique, nos populations doivent respecter le plus scrupuleusement possible les conseils donnés de ne pas se rendre dans des zones dangereuses ».

Monsieur le Maire présente aussi ses FÉLICITATIONS à :

✚ **Monsieur Jacky FLOQUET**, agent communal au service Cadre de vie – environnement, **pour son récent mariage avec Aurélie BOREL.**

✚ **Monsieur Hervé MAUGER**, agent communal au service Cadre de vie – environnement, **et Madame**, pour le mariage de leur fils **Anthony avec Vanessa GOUESLARD** qui a eu lieu le 10 mai.

Monsieur COQUELIN donne ensuite les INFORMATIONS suivantes :

- **Conseil Régional de Normandie** –

- ✓ Attribution à l'Association culturelle de Valognes, d'une subvention de **6 000 €** au titre de l'aide à l'organisation des festivals de musiques savantes, pour la 32^{ème} édition des concerts en Valognais.

- ✓ Attribution au lycée Henri Cornat, d'une subvention de **5 952 €**, au titre des subventions pour opérations de réparations et d'aménagement des établissements d'enseignement publics locaux, pour la sécurisation du parc arboré du lycée (diagnostic et taille des arbres).

✚ **Par ailleurs, il adresse ses félicitations à la brigade de gendarmerie, à son Commandant le Lieutenant GODOT et aux hommes qui ont participé à l'enquête et à l'arrestation de l'incendiaire « poubelles ».**

« Nous avons en effet subi ces derniers mois quelques incendies, notamment de poubelles et containers de collecte sélective. La gendarmerie vient d'arrêter l'incendiaire qui a reconnu l'ensemble des faits ».

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

✚ **Recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.**

Par mail du 7 mai, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin nous fait part, conformément à l'article L 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la publication des recueils administratifs de cet EPCI pour les périodes de juillet à septembre 2018 et d'octobre à décembre 2018.

 Procès-verbal du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril, est remis ce soir aux Conseillers Municipaux. Il sera approuvé lors de la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 26 juin à 19 heures.

.....

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le MAIRE informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, reçue à la Sous-Préfecture de Cherbourg le 18 avril suivant, donnant délégation au Maire pendant la durée du mandat, de décider :

- de la passation et du règlement des marchés selon la procédure adaptée, et des accords-cadres
- de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a pris les décisions suivantes :

[Extrait de la décision n° 27 du 5 avril 2019](#)

Utilisation des bassins de la piscine du Maupas pour les scolaires
Passation d'une convention

Considérant que, pour l'année scolaire 2017-2018, une convention a été conclue avec la commune déléguée de Cherbourg-Octeville pour la piscine du Maupas afin de permettre des rotations piscines pour les scolaires de Valognes,

Considérant que la convention est arrivée à son terme le 7 juillet 2018, il y a lieu de la reconduire pour l'année scolaire 2018-2019 avec la commune déléguée de Cherbourg-Octeville,

Renouvellement de la convention avec la commune déléguée de Cherbourg-Octeville pour l'année scolaire 2018 - 2019, permettant une utilisation des bassins de la piscine du Maupas aux conditions et tarifications proposées.

[Extrait de la décision n° 28 du 3 avril 2019](#)

Transfert des ateliers municipaux vers le Centre technique des Cordeliers
Construction d'un bâtiment industriel
Passation d'avenants

Considérant la nécessité de modifier la nature des travaux et prestations à réaliser,

Passation d'avenants aux marchés de travaux conclus le 26 février et le 15 mars 2018 avec les entreprises suivantes :

- **lot n° 2** : terrassement - VRD - espaces verts - démolition

Société SAS MAUROUARD de Valognes

Pour un montant en plus-value de 10 755,00 € TTC

- **lot n° 3** : gros oeuvre

Société LEDUC SAS de Virandeville (50690)

Pour un montant en moins-value de 1 800,12 € TTC

- **lot n° 8** : serrurerie - portes sectionnelles

Société AMC FOLLIOT de Valognes

Pour un montant en plus-value de 1 147,69 € TTC

- **lot n° 9** : électricité - courants forts et faibles - plomberie - chauffage - ventilation

Société LAFOSSE ÉLECTRICITÉ de Condé sur Vire (50890)

Pour un montant en plus-value de 3 209,96 € TTC

Extrait de la décision n° 29 du 15 avril 2019

Mise en conformité de l'accessibilité du cinéma Le Trianon
Passation de marchés de travaux

Considérant les résultats de la consultation suite à l'appel public à la concurrence lancé le 27 février 2019,

Conclusion de marchés **de travaux selon la procédure adaptée avec les entreprises suivantes :**

- **lot n°1** : démolition, gros œuvre, carrelages, faïence

Société SARL S.L.C. de Périers (50190), pour un montant de 55 115,82 € TTC

- **lot n° 2** : bardage, menuiseries extérieures

Société AMC FOLLIOT de Valognes, pour un montant de 37 635,37 € TTC

- **lot n° 3** : métallerie, menuiseries intérieures, plâtrerie sèche

Société AMC FOLLIOT de Valognes, pour un montant de 47 053,99 € TTC

- **lot n° 4 : électricité, plomberie, sanitaires**
Société SAS DURAND ÉTASSE de Valognes, pour un montant de 29 104,55 € TTC

- **lot n° 5 : peinture, revêtement de sols, tissu mural tendu**
Société SAS VIGER et CIE de Cherbourg en Cotentin (50120), pour un montant de 24 116,96 € TTC

Dates de fermeture du cinéma : du 10 juin au 4 juillet pour réalisation de travaux de la plateforme et modification de guichet + durée prévisionnelle de 4 mois supplémentaires avec possibilité de fonctionnement du cinéma le soir et les week-ends (ouverture sur les côtés).

Extrait de la décision n° 30 du 16 avril 2019

Mise à disposition d'une exposition temporaire « une mémoire à partager »
Passation d'une convention

Considérant qu'à l'occasion du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, le Conseil départemental de la Manche met à la disposition de la Ville de Valognes deux structures d'exposition temporaire, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'attractivité et du devoir de mémoire,

Considérant que la Ville de Valognes accueillera les structures de mai à septembre 2019, esplanade de l'Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle,

Passation d'une convention avec le Département de la Manche pour l'accueil, à titre gratuit, de l'exposition temporaire « Une mémoire à partager » esplanade de l'Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle, de mai à septembre 2019 inclus.

Extrait de la décision n° 31 du 17 avril 2018

Passation d'une convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Considérant la proposition établie par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche, pour la lutte contre le frelon asiatique,

Passation d'une convention relative à la lutte contre le frelon asiatique avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche à Saint-Gilles (50180), pour la période du 17 avril au 31 décembre 2019, pour un montant de 165 € TTC.

Extrait de la décision n° 32 du 16 avril 2019

**Restructuration de l'Hôtel Saint-Rémy en maison des solidarités
et aménagement d'un logement d'urgence
Passation d'un avenant**

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018 portant création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour la « restructuration de l'Hôtel Saint-Rémy en Maison des solidarités et aménagement d'un logement d'urgence »

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires,

Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux conclu selon la procédure adaptée le 22 octobre 2018 avec l'entreprise suivante :

- **lot n° 2 – gros oeuvre,**
Société SAS LEDUC de Virandeville (50690) pour un montant de 9 000,00 € TTC.

Extrait de la décision n° 33 du 16 avril 2019

**Réhabilitation de l'ancienne crèche pour l'Accueil Collectif de Mineurs,
rue Alexis de Tocqueville
Passation d'un avenant**

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires,

Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux conclu selon la procédure adaptée le 19 novembre 2018 avec l'entreprise suivante :

- **lot n° 1 – démolition, maçonnerie, carrelage,**
SARL ENDELIN de Saint-Marcouf de l'Isle (50310), pour un montant de 984,00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

ENTÉRINE les décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et classées au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Valognes.

.....
2019 – 13/05 – 01

**RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS
DU VOYAGE DE LA MANCHE 2019 - 2025 - RÉALISATION D'UNE
AIRE DE GRANDS PASSAGES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier du 10 avril 2019 reçu le 15 en mairie, Monsieur le Préfet de la Manche sollicite sous un délai d'un mois, l'avis de l'Assemblée délibérante sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans la mesure où celui-ci prévoit la réalisation d'une aire de grands passages sur le secteur géographique où se situe notre commune.

La réalisation d'un tel équipement relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est pourquoi, dans le cadre du travail mené pour la révision du schéma départemental, co-piloté par l'État et le Conseil Départemental, la CAC a été amenée à faire des propositions quant à la création d'une aire de grands passages sur le territoire, ce qui relève d'une obligation posée par la loi du 5 juillet 2000.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a proposé, en lieu et place d'une aire de capacité importante, la création de :

- 2 terrains d'une capacité de 60 caravanes sur les secteurs Côte des Isles et Val de Saire,
- 1 terrain d'une capacité de 120 caravanes sur le secteur de Cherbourg-en-Cotentin et communes des proches alentours de Cœur Cotentin, Douve et Divette et la Saire.

La Commission départementale consultative des gens du voyage a validé le 26 mars 2019 ces propositions, et afin de permettre une approbation du schéma au 30 juin 2019, Monsieur le Préfet sollicite, conformément aux dispositions législatives, l'avis des communes qui ont été inscrites au schéma, dont Valognes, car situées dans des secteurs géographiques correspondant aux lieux où les installations illicites sont les plus fréquentes.

La Ville de Valognes partage les propositions faites par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour abonder le schéma départemental ; toutefois, **compte tenu de la réalisation sur le territoire de la Ville de Valognes, conformément aux obligations de la loi du 5 juillet 2000, d'une aire d'accueil** mise en service en 2018, permettant le stationnement de 25 caravanes, **et considérant l'absence de disponibilité foncière adaptée à l'accueil d'une nouvelle aire** pouvant contenir 120 caravanes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSIDÈRE qu'il n'est pas possible de donner un avis favorable à l'implantation d'un nouvel équipement pour l'accueil des gens du voyage sur la ville de Valognes.

M. COQUELIN indique que ce dossier est la raison pour laquelle cette réunion de Conseil Municipal a dû avoir lieu ce soir, car il devait être examiné dans un délai d'un mois à réception du courrier du Préfet.

.....

2019 – 13/05– 02

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE COLLÈGE FÉLIX
BUHOT ET LA VILLE DE VALOGNES POUR L'ACHAT DE
RESSOURCES NUMÉRIQUES À L'ÉCOLE DU QUESNAY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L 421-10 du Code de l'Éducation, il est proposé une convention permettant d'organiser la collaboration entre la Commune et le Collège Félix Buhot pour la mise en place du Plan Numérique à l'école primaire du Quesnay.

Cette convention prévoit qu'une dotation de 500 €, gérée par le Collège Félix Buhot, sera attribuée à l'école afin d'acquérir des ressources numériques pédagogiques.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé lors de la séance du 7 juillet 2014 et reçu à la Sous-Préfecture de CHERBOURG le 15 juillet suivant, la convention a été tenue à la disposition des Conseillers Municipaux au secrétariat des Assemblées de la Mairie.

M. RODRIGUEZ précise que c'est une subvention de l'État accordée pour l'achat de ressources numériques, non pas de matériel (ce qui est de compétence communale). Pour les ressources pédagogiques, il faut un support, qui est le collège. C'est pourquoi c'est le Collège qui reçoit cette subvention, gérée par l'équipe de l'école.

Mme SANSON rappelle par ailleurs que, dans ce cadre, une convention avait été passée en novembre 2017 pour l'achat de tablettes et cette subvention avait alors été évoquée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjointe à signer la convention de mise à disposition des ressources numériques, établie entre le Collège Félix Buhot et la Ville de Valognes.

.....

2019 – 13/05– 03

RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de la statue « Charlemagne », située dans la médiathèque Julien de Laillier.

Selon le devis établi par Monsieur Frédéric ROUCHET, restaurateur de sculptures à Granville, ces travaux sont estimés à **1 806 € TTC**.

La statue étant inscrite au titre des monuments historiques depuis le 21 juillet 1976, la Ville de Valognes sollicitera en conséquence, les concours financiers du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

Il est également nécessaire de procéder à la restauration du portrait de Félix Buhot par Auguste Boulard - 1897.

Selon le devis établi par Madame Agnès ARCHIMBAUD, restauratrice de peintures à Villedieu, ces travaux sont estimés à **516 € TTC**.

Le tableau étant classé au titre des monuments historiques depuis le 5 octobre 1989, la Ville de Valognes sollicitera en conséquence, les concours financiers du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 13 mars 2019, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD :**

- à la réalisation des travaux de restauration de la statue « Charlemagne » située dans la médiathèque Julien de Laillier, par M. Frédéric ROUCHET, restaurateur de sculptures à Granville pour un montant de **1 806 € TTC**,

- à la réalisation des travaux de restauration du portrait de Félix Buhot par Auguste Boulard, 1897 par Madame Agnès ARCHIMBAUD, restauratrice de peintures à Villedieu pour un montant de **516 € TTC**.

- **Et SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie pour ces deux opérations.

.....

2019 – 13/05 – 04

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE VALOGNES AUX DIFFÉRENTS FONDS D'AIDE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de VALOGNES adhère depuis de nombreuses années aux différents fonds d'aide : Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité pour le Logement.

Il est proposé cette année encore de renouveler l'adhésion à ces deux dispositifs de solidarité et d'autoriser l'inscription budgétaire des participations financières correspondantes.

Fonds d'aide aux Jeunes – F.A.J.

Ce dispositif permet d'accorder des aides ponctuelles et subsidiaires à des jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté sociale ou professionnelle, pour des frais liés à la mobilité, au permis de conduire, aux assurances, à l'habillement, etc.

Pour 2019, la participation unitaire est inchangée, cette participation s'élève à **1 619,66 €**, soit **0,23 €** par habitant.

En 2018, 5 dossiers d'aide à des jeunes Valognais ont reçu un avis favorable pour un montant total de **1 226 €**.

Fonds de Solidarité pour le Logement - F.S.L

Le dispositif du F.S.L favorise l'accès et le maintien dans le logement de toute personne majeure, sous condition de ressources. Sous forme de subvention et/ou de prêt, le fonds soutient les diverses dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, frais d'agence, cautionnement des locataires, etc.) et contribue au règlement des dettes de loyer, d'énergie et d'eau. Enfin il permet l'accompagnement des locataires les plus fragiles par un travailleur social.

Pour 2019, la participation unitaire est inchangée, soit **0,80 €** par habitant. Le montant de l'adhésion est de **5 633,60 €**.

En 2018, 129 familles valognaises (+30) ont bénéficié d'une aide pour un montant total de **27 376,65 €** (-1 782,65 €) décomposé comme suit :

Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires		Montants	
	Nb de familles en 2018	Evolution /2017	Accordés en 2018	Evolution/ 2017
Accompagnement Social Individuel accès	4	-1	-	-
Accompagnement Social Individuel Maintien	6	0	-	-
Aide à l'accès dans le logement (dépôt de garantie, frais d'agence, ouvertures de compteurs, assurance habitation...)	22	- 10	10 671,86 €	-3 476,63 €
Provision pour cautionnement du logement	15	- 1	-	-
Mobilier 1 ^{ère} nécessité Accès	9	+ 1	2 051,91 €	+798,27 €
Mise en œuvre de cautionnement (garantie bailleur contre les impayés de loyer)	9	+ 4	2 052,72 €	+1 127,43
Dettes de loyers Aide au Maintien	8	+ 1	4 389,38 €	- 1 920,83 €

Mobilier 1 ^{ère} nécessité Maintien	3		767,19 €	
Aide au paiement des dettes d'énergie et de chauffage	17	- 1	6 759,53 €	+ 787,86 €
Aide au paiement des dettes d'eau	5	+ 1	684,06 €	+ 134,06 €
TOTAUX	98	- 1	27 376,65 €	- 1 782,65 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SE PRONONCE** sur le renouvellement en 2019 de l'adhésion de la Ville de VALOGNES aux différents fonds d'aide,

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les annexes aux conventions initiales fixant cette participation par habitant à **0,23 €** pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et à **0,80 €** pour les Fonds de Solidarité Logement.

.....
2019 – 13/05– 05

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier Receveur Municipal a sollicité l'admission en non-valeur de produits qu'il n'a pu mettre en recouvrement sur les exercices antérieurs ou suite à l'effacement de la dette par décision de justice.

M. COQUELIN précise la Collectivité est contrainte et forcée d'admettre en non-valeur ces produits, qui sont essentiellement de factures d'eau. Il déplore que les sommes sont de plus en plus importantes et de plus en plus fréquentes.

Mme GOLSE demande pourquoi certaines personnes concernées n'ont pas pu bénéficier des fonds d'aide (dossier examiné précédemment).

M. COQUELIN pense que c'est à cause de leur âge (qui ne correspond pas pour accéder à ces aides), ou bien parce qu'elles n'ont pas demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables que Monsieur le Receveur Municipal n'a pu encaisser sur les exercices antérieurs pour un montant total de **5.976,55 €** à l'article 6542 « *Créances éteintes* ».

.....

2019 – 13/05– 06

ALLOCATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le groupe de travail réuni le 24 avril dernier, a élaboré une proposition de répartition de subventions aux associations locales et que chaque conseiller municipal dispose d'un tableau de répartition.

Ce document constate les différentes aides financières susceptibles d'être allouées par la Ville de Valognes en fonction des crédits inscrits au compte 657 « SUBVENTIONS » du budget primitif de l'exercice 2019.

Il précise que les concours financiers ne seront versés aux associations que sur production d'un dossier comprenant un bilan financier, un rapport d'activités et un plan de financement des projets envisagés, et sous réserve de la réalisation des manifestations projetées.

En ce qui concerne les associations sportives, les 5 critères d'attribution qui avaient été adoptés par le Conseil Municipal du 22 juin 2009 seraient confirmés, à savoir :

- nombre total de licenciés,
- nombre de licenciés valognais,
- nombre de licenciés valognais de moins de 16 ans,
- participation à la politique de la Ville : Ticket Temps Libre, Eté Jeunes,
- nombre de kilomètres parcourus en compétition officielle (justificatifs à joindre).

Une pondération serait également maintenue de + ou - 500 € par rapport à la situation de l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un fonds de 6.000 € est voté par le Conseil Municipal depuis 2009. Celui-ci est destiné à :

- accompagner une politique de formation des jeunes en appliquant un bonus forfaitaire mais sans engagement ultérieur à la fin de la formation,
- soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes en situation de handicap.

Il propose de le renouveler.

M. GOUJON prend la parole : « Je ne pointerai pas du doigt la subvention à l'OGEC Sainte Marie-Madeleine, comme j'ai eu l'habitude de le faire depuis 10 ans. C'est un choix que vous assumez depuis le début pour soutenir l'école maternelle privée alors que l'on s'inquiète de la baisse des effectifs dans le public –il y a 40 Valognais à l'école maternelle privée.

Je distinguerais bien cette subvention de la participation obligatoire pour l'école primaire (46 000 €). Mais par rapport à l'évolution de la Loi Blanquer, vous n'êtes pas sans ignorer l'article 2 qui vise à abaisser l'âge de l'inscription à 3 ans. Cela va impacter financièrement les communes. Je ne sais pas sur quelles bases cela sera calculé. Comment allez-vous passer d'une subvention à la discrétion des communes à une participation obligatoire et quel impact cela aura-t-il sur les finances ? »

M. COQUELIN répond que *« cela aura des répercussions importantes pour certaines communes, beaucoup moins pour une commune comme la nôtre. À l'époque, lorsque nous avons évoqué ces subventions à l'école privée, nous avons eu des discussions avec les représentants de l'OGEC. Il faudra aussi que nous ayons ces mêmes discussions pour attribuer cette subvention obligatoire pour l'ensemble des communes ; elle devra correspondre aux Valognais concernés et non plus à l'ensemble des élèves. Il est trop tôt pour entrer dans plus de détails. »*

Mme SANSON dit que le décret n'est pas encore passé. Elle pense notamment que la question sera de savoir si la prise en charge des ATSEM sera comptabilisée dans le calcul.

M. GOUJON dit que le Gouvernement a promis des compensations, mais seulement lorsque les communes ont passé des accords.

M. COQUELIN évoque un accord passé avec l'ensemble des écoles concernées par l'OGEC. *« À l'époque, notre position c'était surtout pour que l'ensemble des enfants de notre commune soit traités de la même manière, quel que soit le choix des parents sur l'éducation. Ce sera un sujet où il y aura matière à discussions ».*

M. COQUELIN en profite pour remercier les membres du groupe de travail chargé d'examiner l'attribution des subventions et M. CAILLOT ajoute qu'il y a eu de très bons échanges : des ajustements ont été effectués dans un bon état d'esprit et collectivement.

Vote des subventions aux associations pour lesquelles aucun membre du Conseil Municipal n'est impliqué :

Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de Conseillers votants :	24
POUR :	24
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Vote des subventions aux associations pour lesquelles certains membres du Conseil Municipal sont impliqués :

Dans le respect des dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal concernés par le vote des subventions à ne pas prendre part à la présente délibération.

Quittent la salle :

- M. Lucien LECERF, Valognes Commerces :

Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de Conseillers votants :	23

<i>POUR :</i>	23
<i>CONTRE :</i>	-
<i>ABSTENTION :</i>	-

- M. Edouard ROULLAND, Comice Agricole :

<i>Nombre de Conseillers présents :</i>	21
<i>Nombre de Conseillers votants :</i>	23
<i>POUR :</i>	23
<i>CONTRE :</i>	-
<i>ABSTENTION :</i>	-

- Mme Sylvie HERVIEU, USV Gym :

<i>Nombre de Conseillers présents :</i>	21
<i>Nombre de Conseillers votants :</i>	23
<i>POUR :</i>	23
<i>CONTRE :</i>	-
<i>ABSTENTION :</i>	-

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE SON ACCORD** selon les modalités présentées :
- au renouvellement des 5 critères proposés pour l'attribution de subventions municipales aux associations sportives de Valognes et de la pondération de + ou - 500 € par rapport à l'année 2018,
 - au renouvellement d'un fonds de concours de 6.000 € destiné à accompagner une politique de formation des jeunes en appliquant un bonus forfaitaire mais sans engagement ultérieur à la fin de la formation et à soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes en situation de handicap,
 - à l'attribution des différentes subventions et participations municipales au titre de l'exercice 2019 selon l'état annexé.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Valognes.

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Libellé	Vote du Conseil Municipal 2019
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ	
ACTION SOCIALE - MUTUALITÉ	28 910 €
A2MPV - Association Main dans la Main des Pompiers de Valognes	160 €
ACDCHPC - Association Citoyenne de Défense du CHPC et de Promotion de la Santé	160 €
ADEVA - Association de Défense des Victimes de l'Amiante	160 €
ADSB - Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin	100 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or de la Manche	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Valognes	4 690 €
Amicale du Personnel des Services Communaux (Comité d'Entreprise Mairie)	11 100 €
ANEHP - Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	100 €
ARKM - Association du Registre des Cancers de la Manche	160 €
ASPNC - Association pour le Développement des Soins Palliatifs dans le Nord Cotentin	160 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	160 €
Cœur et Cancer	250 €
Contacts	400 €
Croix-Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	790 €
Enfants de Kara	100 €
Association Ensemble	160 €
Ensembles	160 €
L'Espérance	305 €
Association FNATH - Association des accidentés de la vie	160 €
Jardins d'Alauna	160 €
Jeunes sapeurs-pompiers du Clos Normand	4 830 €
ORECA - CYCLORECA (Fil & Terre)	340 €
Association PACTE	100 €
Secours Catholique	585 €
Secours Populaire de la Manche	160 €
Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux (UNAFAM)	100 €
Val' Espoir	3 100 €
VMEH - Visite des malades dans les Etablissements Hospitaliers	160 €
SPORTS-LOISIRS-CULTURE-ÉDUCATION	67 199 €
Amicale Laïque de Valognes	800 €
Amis de Valognes	250 €
Société des Amis des Musées et Monuments de Cherbourg et du Cotentin	100 €
Sté d'Archéologie & d'Histoire - section de Valognes	500 €
Société d'Aviculture de Valognes et du Bocage Valognais	200 €
A.V.L. - Association Valognaise de Loisirs	1 100 €

Association Le Cabestan	160 €
CLAP - Collectif Les Arts Partagés	160 €
Club-photo de Valognes	500 €
Concerts en valognais	5 000 €
Association Images Photographiques du Cotentin	500 €
Association des Jardins Ouvriers de Valognes	275 €
Association "Lire et faire lire"	60 €
Miss Valognaises	160 €
Association Mycologique du Cotentin - Valognes	160 €
OGECE Sainte Marie Madeleine	11 500 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Musique de Valognes	400 €
Association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire du Quesnay - QUEVALO	160 €
Groupe Folklorique Valognais "L'Payïs d'Valougnes"	160 €
Association Prévention Routière	100 €
R.M.2.V.O - Rail Miniature du Valognais et Val d'Ouve	160 €
Chorale "La Valmontaise"	200 €
Valognes Activités en temps partagé - Section "Club de l'Amitié"	500 €
Association "Valognes Familles "	500 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Subventions allouées sur critères (cf annexe)	42 794 €
Gym Harmonie	160 €
Gymnastique et Marche pour tous	160 €
La Valognaise Volley Ball	160 €
Futsal Club Valognes	160 €
Valognes Pétanque	160 €
AGRICULTURE-COMMERCE-TOURISME	7 700 €
Comice Agricole - canton de Valognes	500 €
Comité de Jumelage Valognes/Stolberg	850 €
Comité de Jumelage Valognes/Wimborne Minster	850 €
Sté d'Agriculture de l'arrondissement de Valognes	500 €
Valognes Commerces	5 000 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	410 €
A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E. - Section de Valognes	160 €
Union Nationale des Combattants - Section de Valognes	250 €
DIVERS	100 €
Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest	100 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Club-photo de Valognes	700 €
Société d'Aviculture de Valognes et du Bocage Valognais	400 €
Judo Club Valognes	1 000 €
Ecole et Collège Sainte-Marie	1 650 €
MFR Valognes	180 €
Musiques en Fête	5 000 €

Valognaise Cyclisme	2 000 €
Valognaise Cyclisme	1 570 €
Semaine fédérale du cyclotourisme	20 000 €
Forum des Métiers et des Formations du Cotentin	100 €
Miss Valognaises	1 800 €

**RÉPARTITION SUR CRITÈRES DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNÉE 2019**

Association	Vote du Conseil Municipal
La Valognaise Athlétisme	3 333 €
La Valognaise Basket Club	5 351 €
La Valognaise Cyclisme	1 231 €
A.S.V. Football	10 557 €
La Valognaise Hand Ball	2 424 €
A.S. Judo Club	3 667 €
La Valognaise Lutte	1 044 €
Rugby Club de Valognes	1 967 €
La Cible Valognaise	3 197 €
Lynx Baseball Softball	1 076 €
Tennis Club de Valognes	4 124 €
USV Gymnastique	4 823 €
	42 794 €

RÉPARTITION D'UN FONDS DE 6 000 €

Compte n°	Demandeur	Objet de la subvention	Répartition du fonds
			en €
6574	Subventions d'aide à la formation des jeunes en soutien associatif et soutien pour la pratique du sport des personnes en situation de handicap		6 000 €
	Lutte Valognaise	11 personnes en situation de handicap à 47 €	917 €
	A.S Judo Club	3 personnes en situation de handicap à 158 €	474 €
	La Valognaise Athlétisme	1 personne en situation de handicap à 85 €	85 €
	ASV Football	1 brevet de moniteur de foot (1.000 €) + 18 personnes en situation de handicap à 60 €	2 080 €
	TOTAL		3 556 €
	SOLDE		2 444 €

.....

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie ses Collègues et lève la séance à 18 h 35.